

Burundi : la CNIDH échappe à une dépréciation

Deutsche Welle, 09.02.2017 L'Alliance globale des institutions nationales des Droits de l'Homme, une sorte d'agence de notation internationale dans le domaine des droits humains, maintient pour l'instant le statut A de la CNIDH burundaise. Critiquée par de nombreux opposants et membres de la société civile burundaise, la Commission nationale indépendante des Droits de l'Homme du Burundi (CNIDH) a un an pour fournir des justificatifs supplémentaires.

Périodiquement, l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme fait cette évaluation, en étroite collaboration avec l'Onu. Evaluation qui sert à vérifier la conformité continue de chaque institution par rapport aux principes universels des droits de l'Homme. Et en dépit des manquements constatés, la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme du Burundi conserve son statut A. En cas d'absence de réponses satisfaisantes, les membres du sous-comité d'accréditation se verront obligés de prendre toute une série de mesures. La Commission des droits de l'Homme burundaise pourrait par exemple être dégradée au statut B ou C. Avec pour conséquence, un gel du financement de ses activités. Cette option n'est pas pour l'instant envisagée.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});